

## DEPARTEMENT DU LOT

SYNDICAT  
DES EAUX  
DU SUD EST DU LOTPlace de la Mairie  
46 260 VARAIRE

Le deux octobre deux mille vingt-trois à  
14 heures, les membres du Comité Syndical,  
régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle  
des fêtes de Vaylats sous la présidence de  
Monsieur Didier PECH.

DUBOIS Gérard (suppléant de ORTALO-MAGNE André), FIGEAC Francis, FOLICHON  
Michèle, FONT Corinne (suppléante de VALETTE Roselyne), GOURGOU Jean-Pierre,  
HAUVETTE Alix, ISSALY Jacques (suppléant de VAQUIE Jacques), MAROT Michel, MASSY  
Christian, MENOUX Ludovic, MONTAGNE Yannick, PECH Didier, PRADEL Jean-Claude  
(suppléant de WAGNER Marie-France).

**Absents représentés (0) :**

**Absents excusés (8) :** Mmes et MM CUBAYNES Christian, DENOU Jérôme, ESTIVAL René,  
GROUWET Pascal, MORICE Pierre, NODARI Sébastien, NOUVIALE Arnaud, TARDY Michel.

**Absents (3) :** Mme et MM. DECREMPS Frédéric, PORTAL Michel, VIDAL Jean-Claude.

**Nombre de délégués votants : 33**

**Présents (22) :** Mmes et MM AILLET  
Jean-Marie, ALIBERT-SENS Charles  
Louis (suppléant de SAINT-MARTIN  
Alban), AYMARD Marcel, CAMMAS  
Francis, CONTE Christian, COUPY  
Daniel, COURDESSE Pascal,  
CUBAYNES Jean-Claude, DELLER  
Martine,

Monsieur Didier PECH est désigné en tant que secrétaire de séance.

**Objet : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) \_ Assainissement  
Collectif 2022**

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales  
impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du  
service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la  
clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il est rédigé suite à la  
réception du rapport annuel du délégataire conformément au contrat d'affermage.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux collectivités adhérentes  
pour être présenté à leur conseil communautaire ou municipal dans les douze mois suivant la  
clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Président présente le rapport de l'exercice 2022 pour l'assainissement  
collectif qui comprend 2 parties, une pour le secteur en délégation et l'autre pour le secteur en  
régie.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

✓ Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement  
collectif 2022 du SESEL tel que présenté.

**FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus  
Pour copie certifiée conforme au registre.**

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le - 3 OCT. 2023

Publié ou notifié le - 3 OCT. 2023

Le Président



A Vaylats, le 2 octobre 2023

Le Président  
Didier PECH